

En provenance de :

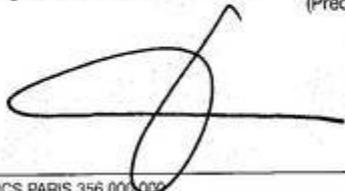
~~FRANÇOIS ALEXIS
Buloumie de Dardie
des Avocats 13 rue
des Fleurs
31000 Toulouse~~

SGR 2 V8 MSR 02 09-10037 02 04-09

Présentation le :

Distribution le :

Signature du destinataire ou du mandataire
(Précisez nom et prénom)



RCS PARIS 356 000 000

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**



321184
Numéro de l'envoi: **1A 032 483 6893 2**

18 08 09

Renvoyer à l'adresse
ci-dessous: **FRAB**

FRANÇOIS
"Cabinet transfert PA"
2 rue de La Forge
31650 STOROUS

0903 24 00 12 00 00

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
Tél : 06-14-29-21-74.
Mail : laboriandr@yahoo.fr

le 14 août 2009

« Actuellement le courrier est transféré poste restante »
Notre domicile étant occupé sans droit ni titre par un tiers »
Dont plainte déposée à Monsieur VALET Michel en date du 6 mars 2009.

Double

Monsieur François AXISA
Bâtonnier de l'ordre des avocats.
13 rue des fleurs
31000 Toulouse.

RAPPEL du 11 juin 2009

Objet : Demande d'avocat pour régulariser deux procédures au titre de l'aide juridictionnelle obtenue en date du 16 octobre 2008 et ci jointe.

Lettre recommandée avec AR N° 1A 032 483 6893 2

Monsieur le Bâtonnier,

Je sollicite votre bienveillance à la nomination d'un avocat au titre de l'aide juridictionnelle dans deux dossiers pendants devant la première chambre du T.G.I de Toulouse.

Pour ces deux dossiers, aux références suivantes :

- Dossier réf : 08/00351/ contre MAYLIN ; PRIAT ; MUSQUI.
- Dossier réf : 07/03764/ contre Commerzbank et d'ARAUJO épouse BABILE.

Objet : demande d'annulation d'un jugement d'adjudication.

Qu'il est rappelé que :

En date du 25 septembre 2008, Monsieur le Président du bureau d'aide juridictionnelle a été saisi d'une demande de l'aide juridictionnelle concernant ces deux dossiers ci-dessus. (ci-joint pièce).

Que cette demande a été reçue le 29 septembre 2008 au bureau d'aide juridictionnelle de toulouse.

Que le bureau d'aide juridictionnelle par décision du 16 octobre 2008 a rendu une décision à l'octroi de l'aide juridictionnelle totale à ma demande reçue en date du 29 septembre 2008. (ci-joint pièce)

Que cette décision d'aide juridictionnelle nommait Maître ETELIN Christian comme avocat.

Après plusieurs saisines de cet avocat, je n'ai pu obtenir un rendez vous et s'est refusé par son silence de m'assister dans un contentieux général dont dans les dossiers ci-dessus référencés.

Que de nombreuses réclamations ont été faites à Monsieur le bâtonnier BEDRY soulevant cette difficulté, lui demandant la nomination d'un autre avocat pour régulariser d'urgence ces deux dossiers devant la première chambre civile du T.G.I de Toulouse.

Que Monsieur BEDRY s'est refusé de répondre à mes différentes réclamations pour la nomination d'un avocat autre que Maître ETELIN, ce dernier qui se refuse de m'assister dans les contentieux aux références ci-dessus.

Que l'urgence à ce jour s'impose de l'ordre des avocats représenté par Monsieur le Bâtonnier pour nommer au titre de l'aide juridictionnelle un avocat à fin que soit régularisé ces deux dossiers devant la première chambre.

Je vous informe que j'avais saisi Maître LUPO nommé au titre de l'aide juridictionnelle dans un autre dossier et suite à une réclamation auprès de Monsieur le Président du BAJ de Toulouse, ce dernier me demandant de faire régulariser la situation par Maître LUPO.

Par l'absence de réponse de Maître LUPO par mon courrier du 9 avril 2009, je suis contraint de vous saisir

Dans l'attente par vos soins de la nomination d'un avocat au titre de l'aide juridictionnelle concernant les deux dossiers ci-dessus référencés, je vous prie de croire Monsieur le Bâtonnier à mes respectueuses salutations.

Monsieur LABORIE André

